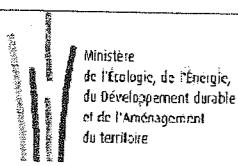




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2009-3392 du 2 JUIL. 2009

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Chef de Bureau

Joëlle PICHON

Dept69_69111_TabClassSono_2009_V2

Classement sonore des voies

Département du Rhône

Légy

REÇU LE :

15 SEP. 2009

MAIRIE DE LEGNY (69)

Commune où est situé le tronçon impactant la commune	Nom du tronçon	Statut de la voie	N° de la voie	Début	Fin	Tissu	Catégorie	Largeur (m) *	Niveau sonore au point de référence (en dB(A)) **
Routes									
SAINT-VERAND	RD313	RD	313	Limite Saint-Clement-sur-Valsonne	Limite Légy	Tissu ouvert	4	30	D 68
LEGNY	RD313	RD	313	RD338	Limite Saint-Verand	Tissu ouvert	4	30	D 68
SARCEY	RD338	RD	338	Limite Saint-Loup	Limite Légy	Tissu ouvert	4	30	D 68
LE BOIS-D'OINGT	RD338	RD	338	Limite Bagnols	Limite Legny	Tissu ouvert	4	30	D 68
LEGNY	RD338 - 1	RD	338	Limite Le Bois-d'Oingt	RD385 (Pont Nizy)	Tissu ouvert	3	100	D 73
LEGNY	RD338 - 2	RD	338	RD385 (Ponts Tarrets)	RD67 (Les Terres Grasses)	Tissu ouvert	3	100	D 73
LEGNY	RD338 - 3	RD	338	RD67 (Les Terres Grasses)	Limite Sarcey	Tissu ouvert	4	30	D 68
LE BREUIL	RD385	RD	385	Limite Légy	Limite Chessy	Tissu ouvert	3	100	D 73
LEGNY	RD385	RD	385	Limite Le bois-d'Oingt	Limite Le Breuil	Tissu ouvert	3	100	D 73
LE BOIS-D'OINGT	RD385	RD	385	Limite Saint-Laurent-d'Oingt	Limite Légy/Sarcey	Tissu ouvert	3	100	D 73

* La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance maximale comptée de part et d'autre de l'infrastructure, à partir du bord extérieur de la chaussée (ou du rail) la plus proche.
Pour les voies en projet, la largeur des secteurs affectés par le bruit est à compter de part et d'autre de l'emprise réservée dans les documents d'urbanisme ou de la bande soumise à enquête publique.
** D: en période diurne, N: en période nocturne

REÇU LE :
17 NOV. 2009
MAIRIE DE LEGNY (69)